



NORMANDIE-SEINE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	1,75 €/MOIS permettant de recevoir 1 alerte par semaine. soit, pour information 21 €/AN
Tenue de compte	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	42 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	35 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,40 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	3,65 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur l'internet www.ca-normandie-seine.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P.7**

Internet
Téléphone avec Filvert Service vocal
Services d'alertes par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes
Virements
Prélèvements / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services **P.13**

Le Compte à Composer
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :
Le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offre eko

Irrégularités et Incidents **P.19**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.21
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.24
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.27
	Opérations à l'étranger	P.29
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.30
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.33
	Autres services	P.33
	Banque Privée Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.37



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé journalier	17,50 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	2,70 €/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte (postérieur à 2013)	GRATUIT	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne/crédit)		
• périodicité annuelle (soit 1 relevé)	6,50 €/AN	
• périodicité trimestrielle (soit 4 relevés)	46,90 €/AN	
Relevé IFI	54,60 €/AN	

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Services inclus dans le CAC.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1,60 €/MOIS

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲● <ul style="list-style-type: none">avec une carte bancaire ou une carte de retraitavec une carte de retrait unique (à partir du 4^{ème} retrait/an)	GRATUIT 3 €

Frais de location de coffre-fort

• ≤ 15 300 €	77 €/COFFRE/AN
• de 15 301 à 45 800 €	125,60 €/COFFRE/AN
• de 45 801 à 152 500 €	205,65 €/COFFRE/AN

Frais de recherche de documents²

Moins d'1 an	15,50 €
Plus d'1 an	15,50 €



Bon à savoir !

Pour toute demande complexe, un devis préalable sera établi.

Le Change

	Billets de banque
	Autres devises
Achat	4,15 €
Vente	4,15 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet

Crédit Agricole Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲●

Crédit Agricole Vision Plus

Services inclus dans Crédit Agricole Vision Plus + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

Invest Store Intégral

- À partir de 24 ordres par an
- Moins de 24 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 25, rubrique placements financiers

GRATUIT

GRATUIT
200 €

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.ca-normandie-seine.fr
- Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Ma Carte dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paiement Paylib en Ligne²
 - Paiement Paylib en magasin avec son mobile³
 - Paylib entre amis⁴

Téléphone

CA Direct - 02.35.59.19.19 (choix "consultation")

0,45 €/Appel

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «PAYLIB».

³ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁴ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés (1 sms par semaine)	1,75 €/MOIS
● Alerte écopage (mensuelle)	0,33 €/MOIS
● Alerte temps réel de gestion	0,80 €/MOIS
● Alerte achat à distance	0,80 €/MOIS
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,33 €/MOIS
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,80 €/MOIS
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,33 €/SMS
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE		
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	17,20 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Mastercard - Mastercard eko	35,40 €/AN 40 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard	42 €/AN	35 €/AN
- Visa Classic	42 €/AN	35 €/AN
- Gold Mastercard	125 €/AN	120 €/AN
- Visa Premier	125 €/AN	120 €/AN
- World Elite Mastercard		259 €/AN
- Visa Infinite		259 €/AN



Bon à savoir !

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹)))	42 €/AN	35 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ¹)))	125 €/AN	120 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence² / Libre Service Bancaire

GRATUIT



Bon à savoir !



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf pour l'Autre Carte) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère (au moment de la perception de la cotisation)



Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page (hors carte eko, Autre Carte, Mastercard à contrôle de solde, WorldElite MasterCard et Visa Infinite)



BONUS GOLD

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation carte³ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

¹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

³ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro ¹ dans un pays de l'Es pace Economique Europe en (EEE)	GRATUIT
Autres paie ments par carte ²	0,20 € + 2,10 % /OPÉRATION

N.B : Le paie ment mobile sans contact en magasin bé néficia de mé mes tarifcations que les paie ments par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Es pace Economique Europe en (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Carte Prélude (en France Uniquement)	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 3 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT AU DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétis	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits²

Frais fixes + Frais proportionnels à l'opération (hors frais de change éventuels)	3 €/RETRAIT 2,10 %
---	-----------------------

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	Tarif postal
● Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Commande de carte en urgence	15,70 €
● Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	9,50 €

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paie ment hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte (suite)

Refabrication de la carte (en cas de détérioration, carte défectueuse ou vol)	GRATUIT
Refabrication de la carte (en cas de perte)	9,50 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	38,50 €
Recherche de facturette	15,50 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	80,65 €

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	3,65 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,05 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement occasionnel	GRATUIT	
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT	
Réception d'un virement Instantané SEPA	GRATUIT	
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT	

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 36) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10 %, avec un montant minimum de 18,55 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Emission d'un virement non SEPA occasionnel **GRATUIT**

Frais par virement occasionnel **Frais proportionnels 0,10 % avec un minimum de 22,35 €**

Emission d'un virement non SEPA permanent **GRATUIT**

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent **GRATUIT**

Frais par virement non SEPA permanent **0,10 % avec un minimum de 22,35 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Frais par virement non SEPA reçu **12,85 €**

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre **1 €**

Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre **1 €**

Prélèvements / TIP

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA **GRATUIT**

● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲● **GRATUIT**

● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲● **GRATUIT**

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲● **GRATUIT**

Chèques

Paiement d'un chèque **GRATUIT**

Remise de chèque(s) sur le compte ▲● **GRATUIT**

Date de valeur chèque remis à l'encaissement **J+1**
à compter de son inscription sur le compte

Chéquier remis en agence **GRATUIT**

● Frais d'envoi de chéquier :
• en recommandé AR à la demande du client **Tarif postal en vigueur**
• en pli simple à la demande du client **GRATUIT**

● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **13,35 €**

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **13,35 €**

● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ **12,35 €**

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE	
Tenue de compte	1 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier par courrier simple (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile par courrier simple (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 33)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (page 33)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ 	De 1 à 500 €	2,18 €/MOIS
<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert 	De 501 € à 1000 €	2,95 €/MOIS
<ul style="list-style-type: none"> • Ristourne des intérêts débiteurs² 	De 1001 à 2000 €	3,86 €/MOIS
Module souscrit à partir du 01/01/2017	2001 € et +	5,08 €/MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 33.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT (suite)

	Découvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,27 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,16 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,07 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	3,84 €/MOIS
	2001 € et +	5,18 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

Assurance SécuriBUDGET¹

SécuriBUDGET Premium¹

(auto, habitation, santé, personne)

**1,70 €/MOIS
PREMIUM
3,50 €/MOIS**

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹

SécuriCOMPTE Premium¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Rédition Carte urgente

Rédition code confidentiel

**3,76 €/MOIS
PREMIUM
5,38 €/MOIS**

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie :

Assurance SécuriEPARGNE¹

SécuriEPARGNE Premium¹

Relevé global épargne/crédit (annuel)
(trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial

**2,11 €/MOIS
PREMIUM
2,79 €/MOIS**

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :

Assurance SécuriWEB¹

SécuriWEB Premium¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte achat à distance
- mini relevés (1/semaine)
- alerte temps réel de gestion

**3,02 €/MOIS
PREMIUM
3,80 €/MOIS**

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 30.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré :
Assurance SécuriZEN¹ **1,90 €/MOIS**

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) :
Assurance SécuriLIVRETS¹ **1,90 €/MOIS**

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
A partir du 2 ^{ème} Compte à Composer et suivants	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 30.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile par courrier simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € / opération et à 20 € / mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 € / an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

GRATUIT

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « Mastercard eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Normandie-Seine

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devises

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € / chèque

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération **8 €**
- Plafond mensuel **80 €**

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

- Plafond par opération **4 €**
- Plafond mensuel **20 €**

Opérations Particulières

Frais par saisie attribution ou conservatoire **89,90 €**

Frais par paiement direct de pension alimentaire **97,25 €**

Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, MAXIMUM 96,25 €**

Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire **12,35 €/CHÈQUE**

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **13 €**

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,40 €**

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **5,05 €**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € **22 €/CHÈQUE**
 - Montant du chèque supérieur à 50 € **42 €/CHÈQUE**
- (Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision

(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)

GRATUIT

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

GRATUIT

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 €/MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,10 €
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ² (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p. 31)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 30.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,10 €
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p. 31)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p. 31)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétifs Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
---	----------------

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 30.

Crédit renouvelable (suite)

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : Supplétis

- une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement »
- une assurance emprunteur¹ : 0,30 % sur le montant utilisé/du solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré.

Frais de dossier

GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel **NOUS CONSULTER**

Eco-PTZ **NOUS CONSULTER**

Eco-prêt « Habiter Mieux » **NOUS CONSULTER**

Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation] **NOUS CONSULTER**

Prêt Rachat de crédit **NOUS CONSULTER**

Frais de dossier² **1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ**
MINI 50 € MAXI 130 €

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû **GRATUIT**

Nantissement de produits financiers **130 €**

Assurance Emprunteur¹ **NOUS CONSULTER**

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à taux zéro **NOUS CONSULTER**

Eco-PTZ **NOUS CONSULTER**

Prêt à l'accession sociale (PAS) **NOUS CONSULTER**

Prêt conventionné **NOUS CONSULTER**

Prêt épargne Logement **NOUS CONSULTER**

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine) **NOUS CONSULTER**

Crédit relais **NOUS CONSULTER**

Frais de dossier sur prêt PAS **1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ**
MAXIMUM 500 €

Frais de dossier² sur crédit immobilier **NOUS CONSULTER**

Assurance Emprunteur¹ **NOUS CONSULTER**

¹ Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 30.

² Non applicable pour certains prêts réglementés.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	32 €
Modification de la date d'échéance	32 €
Modification de la périodicité	32 €
Modification de garantie	200 €
Attestations diverses liées au prêt	20,75 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	20,75 €
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier de réaménagement	NOUS CONSULTER
• Indemnité de réaménagement	NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	32 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	32 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	130 €
Report d'échéance	32 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	GRATUIT
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + Actilibre ¹	1,90 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire, Livret Agri

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
L'assurance vie et le Plan d'épargne retraite Populaire (PERP)	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Frais de transfert de compte-titres et PEA/PEA-PME (par compte)*

- vers un autre Crédit Agricole **GRATUIT**
- vers un autre établissement **89,00 €**

*hors frais de transfert de valeurs étrangères

Les ordres de bourse France

Frais de marché, impôts et droits de timbre éventuels en sus, variables selon le lieu d'exécution

Frais de négociation d'actions, d'obligations et de bons de souscription

	Ordres passés par téléphone*	Ordres passés par internet (Invest Store Initial)
Commission proportionnelle au montant brut négocié	1,25 %	0,57 %
Frais fixe par ordre	4,50 €	-
Minimum perçu par ordre	14,80 €	5,20 €

Ordre passé par Invest Store Intégral

Commission annuelle de service par compte :

- Nombre d'ordres annuel ≥ 24 **GRATUIT**
- Nombre d'ordres annuel < 24 **200,00 €**

Frais fixe par ordre :

- Ordre $< 1\ 000$ € **4,00 €**
- Ordre $\geq 1\ 000$ € et $< 2\ 500$ € **6,00 €**
- Ordre $\geq 2\ 500$ € et $< 5\ 000$ € **9,00 €**
- Ordre $\geq 5\ 000$ € et $< 7\ 500$ € **12,00 €**
- Ordre $\geq 7\ 500$ € **15,00 €**

- Warrant (frais fixe par ordre) **3,00 €**

Frais de négociation de droits de souscription et d'attribution

	Ordres passés par téléphone*	Ordres passés par internet (Invest Store Initial)
Commission proportionnelle au montant brut négocié	1,25 %	0,57 %
Minimum perçu par ordre	3,30 €	3,15 €

*Avec CA Direct Bourse : 02 35 59 19 19, choix 4 (appel non surtaxé)

Souscription, rachat SICAV et FCP de trésorerie, autres opérations

OPC monétaire, OPC trésorerie	voir notice d'information / prospectus simplifié
Souscription d'OPC autres établissements (par opération)	30,00 €
Frais de recherche de documents, duplicata, attestation	15,95 €
Opérations sur titres non cotés, (achats, ventes, dividendes...) par ligne	83,00 €

Droits de garde sur compte-titres et PEA en Investor Initial :

Prélèvement semestriel en août 2020 et janvier 2021 sur valorisation du contrat au 30/06/2020 et 31/12/2020 :

Frais par titre détenu	Frais fixes par ligne	Frais proportionnels à la valorisation
Parts sociales	GRATUIT	GRATUIT
OPC et Actions CA	GRATUIT	0,075 %
Obligations CA	GRATUIT	0,10 %
Autres valeurs	2,00 €	0,145 %
Forfait par compte titre ou PEA		7,50 €
Plafonnement de la perception par contrat, par semestre		225,00 €
Avantage jeune 18-25 ans		- 50 % de la facture totale
Gestion conseillée par trimestre par foyer quelque soit le nombre de contrats		63,00 €



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 8 (hors carte eko)

Païement et retrait par carte

Païement par carte

Païement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Autres païements par carte ²	0,20 €/OPÉRATION
+ Frais proportionnels au montant du païement (hors frais de change éventuels)	2,10 %

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de païement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau p. 8

Autres retraits

Voir «Autres retraits» page 10

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	EXONÉRATION
---	-------------

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Compte à Composer

Entre 18 et 25 ans	RÉDUCTION SUR LA COTISATION DE 50 %
--------------------	-------------------------------------

Good Start

Un compte à composer (CAC) incluant les modules compte sécurisé et maîtrise du découvert ainsi qu'une carte Visa Classic au MasterCard et l'accès au service Job+	2,50 €/MOIS
---	-------------

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans)	- 50 %
--	--------

Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents.

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans), Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p. 24

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
---	-----------------------

L'assurance santé des étudiants à l'étranger (Crystal Studies) est un contrat d'APRIL International Expat, SAS - Siège social : 14, rue Gerty Archimède 75012 PARIS France - RCS PARIS 309 707 727 - Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 008 000. Ce contrat est conçu, géré et distribué par APRIL International Expat et assuré par AXERIA Prévoyance (garanties frais de santé et individuelle accident), CHUBB (garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, assurance bagages et report de départ) et Solucia Protection Juridique (garantie assistance juridique).



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,10 % MINI 18,70 € MAXI 104,90 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,10 % MINI 66,85 € MAXI 162,55 €

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir page 10



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance des accidents de la vie [NOUS CONSULTER](#)

FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

L'assurance dépendance :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance décès :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance obsèques

- Contrat de financement : fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)
- Contrat d'assistance **19,97 €/AN**

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance multirisque habitation [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance garantie locative [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance deux roues [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance tous mobiles **9,90 €/MOIS**

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique [NOUS CONSULTER](#)

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « Crédits à la consommation » et « Crédits immobiliers » p. 23

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriBUDGET	20,40 €/AN/COMPTE	42 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : SécuriEPARGNE	3 €/AN/COMPTE	22,56 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : SécuriLIVRETS	22,80 €/AN/ASSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : SécuriZEN	22,80 €/AN/ASSURÉ	

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

SécuriCOMPTE Découvert	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
27,72 €/AN/COMPTE	de 301 € à 800 €
39,12 €/AN/COMPTE	de 801 € à 1200 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1201 € à 2000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

SécuriCOMPTE Découvert

Tranches de découvert

24 €/AN/COMPTE	<= 500 €
33,60 €/AN/COMPTE	de 501 € à 1000 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1001 € à 2000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit agricole Normandie-Seine en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 025 320.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

- actif successoral \leq 150 € **GRATUIT**
- actif successoral $>$ 150 € **MINI 80 € MAXI 600 €**



Autres Services

Protection des particuliers

- la télésurveillance¹ **à partir de 29,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER**
- la téléassistance à domicile² **à partir de 26 €/MOIS
NOUS CONSULTER**
- la téléassistance mobile² **à partir de 34,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER**

Magazines³

Dossier Familial	47,60 €/AN
Santé magazine	31,60 €/AN
Détente Jardin	17,60 €/AN
Régal	23,90 €/AN
Maison Créative	19,90 €/AN
Détours en France	45,00 €/AN
Plus de Pep's	19,90 €/AN
Parents	25,90 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les Iles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

L'agence

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Le Service Voix des Clients

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Voix des Clients qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse suivant : Crédit Agricole Normandie-Seine - Service Voix des Clients - CS 70800 - 76238 Bois-Guillaume Cedex (Numéro Vert : 0800 30 60 80).

Le Service Voix des Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Voix des Clients répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Si exceptionnellement, une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Le Médiateur

En dernier recours, il peut être également contacté pour vous assister dans vos démarches en cas de désaccord. Monsieur le Médiateur - Fédération Bancaire Française - Course Spéciale 151 - 75422 PARIS Cedex 09.

Pour plus d'information sur la médiation bancaire, veuillez vous reporter à votre convention de compte ou sur notre site, à notre charte de médiation bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par Internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par Internet sur le site du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>.

L'ensemble des conditions générales de banque pratiquées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine peut être consulté dans chacune de nos agences. Ces conditions pourront être révisées et faire l'objet de l'instauration de nouveaux frais, charges et commissions. Elles vous seront alors communiquées par écrit au plus tard 2 mois avant leur entrée en vigueur.

Votre absence de contestation dans un délai de 2 mois après cette communication vaudra acceptation du nouveau tarif conformément aux articles L 312-1-1 II et III et L 314-3 du Code Monétaire et Financier. Dans le cas contraire, vous pouvez résilier votre contrat sans frais avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Les commissions sur les opérations internationales s'entendent hors frais éventuels des correspondants étrangers.

(1) Zone SEPA : Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Martinique, Guadeloupe, Guyane Française, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint Martin partie Française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère, Andore, Vatican.

(2) Le traitement des opérations internationales donne lieu à la perception de commissions de la part de la banque du donneur d'ordre et par la banque du bénéficiaire. Le donneur d'ordre et le bénéficiaire doivent s'entendre sur la répartition de ces commissions : qui paie quoi ? Trois possibilités :

SHARE : les frais du Crédit Agricole sont à la charge de notre client et ceux de la banque étrangère sont à la charge du bénéficiaire.

BEN : tous les frais (frais du Crédit Agricole et de la banque étrangère) sont à la charge du bénéficiaire.

OUR : tous les frais (frais du Crédit Agricole et de la banque étrangère) sont à la charge de notre client.

(3) Virement émis / reçu Monde : virement hors SEPA.

La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et / ou à l'accord de la Caisse Régionale Normandie-Seine. Renseignez-vous auprès de votre agence.

Document informatif à vocation non-publicitaire

01/2020 - Réf.G12000 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est à la Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME - immatriculée au RCS de Rouen sous le n° 433 786 738. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS sous le n° 07 025 320. Adresse postale : CS 70800 - 76238 BOIS-GUILLAUME CEDEX - Tél : 02 27 76 60 30.